



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E6552

VALABLE JUSQU'AU 18/04/2027

ÉDITÉ LE

25/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 08/10/2007
160 000

Raison sociale : QUERCY CONFORT

45 CHEMIN DE REVEL
82200 MOISSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTAUBAN 89 B 205

Téléphone : 05 63 95 02 01

Fax : 05 63 95 04 45

Portable : 06 79 24 78 16

Siret : 351 551 452 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7130991

Site Internet : <http://www.groupe-climater.com/quercy-confort>

E-mail : quercy-confort@groupe-climater.com

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C74644N1244000 / 001 488829/2

Responsabilité légale :

MOURET YANNICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP H84361Y1244000 / 001 611515

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Effectif moyen : 92

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	14/03/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/12/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	17/04/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	04/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.